

**Parler des personnes réfugiées et
migrantes :**

**Définir les notions liées à la
migration grâce à Aïssa**



SOMMAIRE

- 2 Introduction
- 3 Présentation de l'éducation aux droits humains (EDH)
- 4 Activités d'éducation aux droits humains et consignes sanitaires
- 5 **Activité**
Définir les notions liées à la migration grâce à Aïssa
- 6 Annexe 1 : Carte
- 7 Annexe 2 : Tableau
- 8 Annexe 3 : Circonstances, qualifications, définitions.

INTRODUCTION

L'activité présentée dans ce document a été proposée dans le cadre des activités Education aux droits humains dans le cadre du confinement.

Elle a été adaptée pour être utilisée dans le cadre d'activités de groupe, tout en prenant en compte les mesures de distanciation physique.

Elle activité fait partie d'un parcours pédagogique de 4 activités que vous pouvez retrouver sur <https://www.amnesty.fr/eduquer-et-seduquer-aux-droits-des-personnes-refugiees>

► Objectif :

- Faciliter la compréhension des enjeux liés aux personnes migrantes.

À noter

Pour toute demande d'information, contactez-nous : education@amnesty.fr

L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

L'éducation aux droits humains vise à faire **connaître**, **comprendre** et **défendre** les droits fondamentaux. Elle permet aux citoyens et citoyennes de tous âges de construire un monde plus juste et respectueux des droits humains.

Objectifs de l'EDH

L'éducation aux droits humains a pour objectif de :

- Susciter une **prise de conscience** et une **compréhension** des droits humains,
- Donner des **connaissances** et des **compétences** pour les connaître, les respecter et les défendre,
- Faire **évoluer les attitudes** et **les comportements**.

L'éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, **déconstruit les préjugés**, amène les personnes à **réfléchir** et **trouver des solutions** pour agir.

Elle concerne **tous types de publics** et s'inscrit dans un **processus d'apprentissage** tout au long de la vie.

Pour plus d'activités

De nombreuses ressources en Éducation aux droits humains sont disponibles dans la partie « Éduquer » de notre site internet : <https://www.amnesty.fr/education>

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à education@amnesty.fr

ACTIVITES D'EDUCATION AUX DROITS HUMAINS ET CONSIGNES SANITAIRES

Les activités d'éducation aux droits humains sont basées sur des méthodes actives et participatives, qui peuvent être mises au défi des précautions sanitaires liées à la crise du Covid-19. Nous vous proposons ci-dessous quelques conseils pour la mise en place des activités, qui respectent les consignes sanitaires actuelles.

Préparez les activités en amont... en prenant connaissance du déroulement de l'activité et du matériel nécessaire. Privilégiez la visibilité et la lisibilité des documents, pour qu'ils ne circulent pas de mains en mains mais qu'ils puissent être affichés et lisibles à distance.

Aménagez l'espace. Privilégiez les activités en extérieur et la distance d'un mètre entre les personnes participantes. En intérieur, vous pouvez faire un cercle de chaises, qui permet de rassembler les participants sans hiérarchie, en respectant les distances d'un mètre entre elles.

Restez dynamiques malgré la distanciation physique. Entre les activités ou les étapes du déroulement de l'activité, n'hésitez pas à proposer de petits mouvements physiques (changer de position debout/assis, manifester son intérêt / son opinion par des mouvements physiques etc...)

Veillez à faciliter une libre expression et valorisez l'expression d'opinion, notamment lors des débats en grand groupe, en distribuant la parole équitablement et en veillant à ce qu'aucun propos tenu ne soit interrompu, moqué ou commenté de manière impromptue.

Essayer de rester neutre et limitez les interventions des personnes en charge de l'animation dans les échanges entre participants. En tant que personne en posture d'animation ou de facilitation, ne proposez que des faits et leur source et évitez d'exprimer toute opinion ou sentiment personnels. Laissez parler les participants sans intervenir dans leurs échanges afin que chacun et chacune se sente libre de s'exprimer, tant que cela reste dans l'objet du débat.

Fixez les règles du groupe collectivement, dès le début des temps d'échange, pour proposer un cadre sécurisant.

Faites régulièrement des prises de représentation et des évaluations régulières : des bilans d'étapes ou de ressentis, une évaluation en fin d'activité, d'atelier ou de projet (faites un tour de table/bilan à chaud, distribuez un questionnaire...).

Privilégiez le travail en petits groupes qui facilite l'expression des plus timides et la prise en compte de la parole d'un plus grand nombre de participants lors de la mise en commun des réflexions avec l'ensemble du groupe. La distanciation physique utilisée dans l'aménagement de l'espace pour les grands groupes est à mettre en place également pour les petits groupes.

Pour toute question ou remarque, contactez l'équipe Education aux droits humains d'Amnesty International France : education@amnesty.fr

ACTIVITÉ

DEFINIR LES NOTIONS LIEES A LA MIGRATION GRACE A AÏSSA

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

A partir de 2

► **Durée**

40 minutes.

► **Objectif pédagogique**

- Appréhender des mots de la migration
- Comprendre leur portée humaine, représentative et juridique

► **Matériel**

Un vidéoprojecteur, un ordinateur, un système de sonorisation, la [vidéo TedX « Le pouvoir des mots »](#) (lien de téléchargement : https://www.youtube.com/watch?v=_9LeS6zYWdE), annexes à projeter ou imprimer

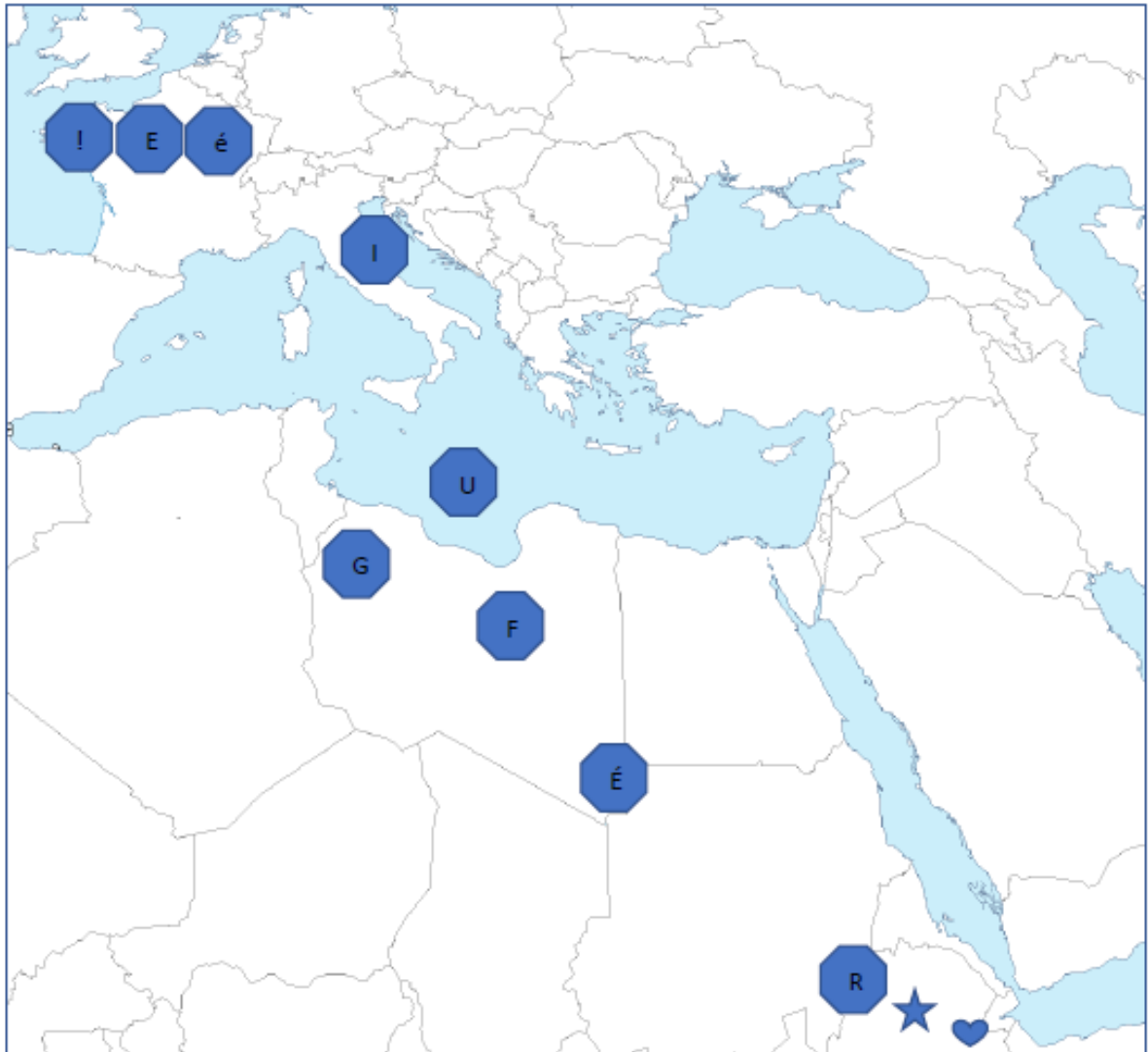
► **Préparation**

Installation du matériel pour projeter le film



Déroulement :

1. Regardez le parcours d'Aïssa et prenez connaissance du pouvoir des mots concernant les personnes réfugiées en visionnant la [vidéo TedX « Le pouvoir des mots »](#)
2. Projetez la carte de l'annexe un et demandez aux personnes participantes de retracer le parcours d'Aïssa : il s'agit de noter les symboles et les lettres des lieux qu'elle a connus dans l'ordre de son parcours. Quel mot est-ce que cela forme ?
3. Pour chaque étape de la vie d'Aïssa, demandez aux personnes d'associer les circonstances de la vie d'Aïssa au(x) mot(s) qui y sont associé(s) et à leur définition. Vous pouvez pour cela reproduire l'annexe 2 et projeter, afficher ou distribuer l'annexe 3 contenant les circonstances, qualifications et définitions.
4. Proposez aux personnes participantes les questions suivantes : « Si vous ne deviez ne retenir qu'un seul mot et qu'une seule définition, lesquels seraient-ils ? Pourquoi ? ». Voyez si un mot et une définition émergent ou se détachent.

Parcours d'Aïssa



ANNEXE 2

Sur la carte	Circonstances de vie	Qualification (s)	Définition (première qualification)
	Aïssa est une jeune femme éthiopienne de 22 ans qui vit avec les membres de sa famille, opposants politiques. Son père a disparu, ses frères sont forcés de se cacher.	/	/
			
R		- Ou -	
É		- Ou -	
F		- Ou -	
U		- Migrante Ou -	
G	10. Interceptée par les autorités maltaises, Aïssa est remise aux autorités libyennes et passe un an dans une prison dans des cellules surpeuplées.	- Ou -	
I		- Ou -	
é		- Ou -	B. Personne qui a demandé à être reconnue comme réfugiée et qui attend une décision quant à sa demande de statut de personne réfugiée au titre des instruments internationaux et nationaux pertinents.
E		- Ou -	
!			

ANNEXE 3

Circonstances de vie

1. Aïssa se rend à une permanence juridique d'Amnesty International.
2. Aïssa est domestique dans une maison, sans aucune protection, y compris juridique.
3. Après que sa mère est exécutée sous ses yeux par la police, Aïssa fuit chez des proches dans la ville voisine de sa province natale.
4. Pour fuir les coups et les menaces de prostitution forcée, Aïssa prend une embarcation en direction de l'Europe pour trouver un lieu sûr.
5. Pour fuir les menaces de plus en plus précises à son encontre, Aïssa passe la frontière du Soudan irrégulièrement.
6. Aïssa doit demander l'asile dans l'Etat européen dans lequel elle a été identifiée pour la 1ère fois : Malte (qui l'a renvoyée en Lybie).
7. Menacée par le Soudan d'être renvoyée de force en Ethiopie, Aïssa s'enfuit vers la Lybie en franchissant la frontière irrégulièrement.
8. Dans un ultime sursaut de courage et d'espoir Aïssa part pour l'Angleterre mais s'arrête à Paris où elle dépose une demande d'asile en préfecture.
9. Après avoir réussi à s'enfuir de prison, Aïssa part pour l'Italie où elle ne reçoit aucun aide ou information.
10. Interceptée par les autorités maltaises, Aïssa est remise aux autorités libyennes et passe un an dans une prison dans des cellules surpeuplées.

Qualifications

Migrante	Refoulée
Réfugiée	Déplacée
Travailleuse irrégulière	Demandeuse d'asile
Sans papiers	Dublinée
Clandestine	Illégale

Définitions

- A. Personne qui ne peut pas rentrer dans son pays parce qu'elle risque d'y être persécutée ou victime d'autres graves violations des droits humains ou atteintes du même ordre en raison de ce qu'elle est ou de ce en quoi elle croit.
- B. Personne qui a demandé à être reconnue comme réfugiée et qui attend une décision quant à sa demande de statut de personne réfugiée au titre des instruments internationaux et nationaux pertinents.
- C. Terme générique qui désigne une personne qui quitte son pays pour vivre de façon temporaire ou permanente dans un autre pays.
- D. Personne qui a dû quitter son domicile ou l'endroit où elle vivait.
- H. Terme pour désigner, souvent de façon péjorative, une personne entrée irrégulièrement sur un territoire
- J. Personne qui travaille en dehors du cadre légal, et qui de ce fait ne bénéficie pas de protection
- K. Terme non juridique pour qualifier une personne étrangère dépourvue de titre de séjour réglementaire.
- L. Terme inventé pour décrire la situation d'une personne qui doit se rendre dans un autre pays européen que celui dans lequel elle se trouve pour y déposer une demande d'asile, par référence à une ancienne convention signée à Dublin.
- M. Terme utilisé pour désigner, souvent de façon péjorative et de façon erronée, une personne entrée irrégulièrement sur un territoire. Aucun être humain n'est illégal en soi.
- N. Terme utilisé pour désigner une personne à qui un Etat a refusé l'entrée sur son territoire, en violation de son droit de solliciter l'asile.